

diminution par rapport au mois de mai 1951. Le premier paragraphe de l'article figurant au bulletin est ainsi rédigé:

La mise en chantier de nouveaux logements a encore déchu sensiblement en mai, comparative-ment au mois correspondant de l'an dernier, tandis que le nombre des logements dont la construction a été terminée n'accuse qu'une légère diminution. Le nombre des logements mis en chantier est de 7,127, à rapprocher de 11,699 l'année précédente; le nombre des logements dont la construction a été terminée est de 5,325, à rapprocher de 5,688.

Et on ajoute:

Au cours des cinq premiers mois de cette année, les mises en chantier ont diminué, par rapport à la période correspondante de 1951, de 17,252 à 14,395, tandis que le nombre des logements dont la construction a été terminée diminuait de 25,209 à 18,391. Le nombre des logements en construction à la fin de mai était de 38,814, à rapprocher de 51,090 un an plus tôt.

Dans toutes les régions, les mises en chantier sont, pour le mois de mai, en régression sur le mois de mai de l'an dernier.

Il y a lieu de s'inquiéter, sinon de s'alarmer, en face d'une diminution aussi marquée. Il convient de rappeler qu'il y a diminution par rapport à la période correspondante de l'an dernier, alors qu'il y avait déjà un fléchissement considérable sur 1950. Si nous rapprochions les chiffres de 1952 et ceux de 1950, nous constaterions une diminution atterrante, non seulement pour ce qui est des mises en chantier, mais à l'égard des maisons dont la construction a été terminée. Nous ne possédons pas de chiffres définitifs quant à la pénurie estimative de logements, mais les chiffres que je viens de citer au sujet de la diminution qu'accuse la construction de logements soulignent toute la gravité du problème que pose encore le logement au pays.

La pénurie de matériaux de construction n'existe plus. Il est vraiment agréable, monsieur le président, d'apprendre de M. Mansur qu'il y a maintenant abondance de matériaux de construction de toutes sortes.

Les frais de construction forment toujours un problème très difficile à résoudre. M. Mansur estime que les frais de construction en 1952 sont et continueront d'être de 5 p. 100 supérieurs à ceux de 1951.

Pour en revenir à un point que j'avais simplement mentionné plus tôt, je désire signaler que nous de l'opposition soutenons toujours (les chiffres que je viens de citer corroborent et appuient notre attitude) que le Gouvernement a agi avec peu de sagesse et certainement sans l'autorisation du Parlement lorsqu'il a abandonné en février 1951 la disposition prise par le Parlement à l'égard du prêt additionnel d'un sixième. Les chiffres que je viens de donner indiquent bien les résultats, monsieur le président. En toute justice, je veux bien préciser que je ne

dis pas que ce seul facteur explique la régression que la construction a connue depuis. Loin de moi cette idée. Mais ce n'en est pas moins un élément important. M. Mansur était disposé à convenir que c'était là un facteur, sans vouloir toutefois se compromettre sur l'importance de l'influence qu'a pu avoir cet élément sur les chiffres que je viens de citer.

Maints constructeurs du pays vous diront (ce sont des gens bien au courant du problème) que la suppression sans avertissement de ce prêt additionnel d'un sixième prévu à l'article 4 de la loi sur le logement a donné un coup dur à la construction de maisons au printemps de 1951. Le ministre dit: "Le Gouvernement pensait qu'une pénurie de matériaux surviendrait et il a pris cette décision afin de conserver les matériaux et de ralentir la construction d'habitations, à un moment où le Gouvernement estimait que cette construction pouvait accentuer la poussée inflationniste." Le mieux que nous puissions dire de cette prévision du Gouvernement, c'est qu'elle n'était pas fondée. Les maisons qui auraient pu être construites en 1951 ne l'ont pas été parce que le Gouvernement, sans demander l'autorisation du Parlement, a décidé de suspendre l'application d'un article de la loi que le Parlement a adopté après mûre réflexion et avec beaucoup d'espoir, lors de la session d'automne de 1949. Il faut reconnaître,—on ne saurait le nier,—que les maisons construites en 1952, mais qu'il y aurait eu moyen de construire en 1951, coûtent plus cher maintenant à cause de ce retard d'un an.

Le Gouvernement a fini par rectifier la situation, après avoir constaté quelle erreur il avait commise en février 1951. Il a relevé à 80 p. 100 les prêts consentis en vertu de la partie I de la loi sur l'habitation. Il est même allé plus loin dans le cas de maisons destinées aux ouvriers travaillant à des entreprises de défense. Certaines conditions, cependant, il faut le dire, rattachées aux dispositions relatives aux ouvriers des entreprises de défense, ont à peu près neutralisé,—ou du moins réduit,—l'aide à laquelle on aurait pu s'attendre à la suite des changements apportés tard en 1951.

Je ne m'arrêterai qu'un moment à un point qui prend de plus en plus d'importance et qui crée de plus en plus de difficultés dans le domaine de l'habitation. Il s'agit du problème des impôts municipaux. Les régions où la rareté des logis est la plus marquée sont celles des grandes villes dans lesquelles il reste de moins en moins de terrains bénéficiant des services publics. C'est ainsi que dans la banlieue des grandes villes, Toronto, par exemple, il y a rareté aiguë de terrains pourvus des services publics.

[M. Fleming.]